

**Avis d'ouverture d'enquête publique  
préalable à la déclaration de projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt  
général de l'opération « Le Parc Monteillet » et à la mise en compatibilité du  
Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-les-Maguelone**

Cette demande est soumise à une enquête publique qui se déroulera du mercredi 24 août 2016 au vendredi 23 septembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours.

M. Thierry LEFEBVRE, ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le responsable technique du projet auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Mathilde BOUCHET, service urbanisme, téléphone 04 67 69 75 90 courriel [etudes@villeneuvelesmaguelone.fr](mailto:etudes@villeneuvelesmaguelone.fr) à la mairie de Villeneuve-les-Maguelone.

Les pièces du dossier, le registre d'enquête et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposés à la mairie de Villeneuve-les-Maguelone – siège de l'enquête, et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 24 août 2016 au vendredi 23 septembre 2016 à 17h30, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet durant les jours et heures d'ouverture au public.

A titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes:

Siège de Montpellier Méditerranée Métropole	Du lundi au vendredi	8h00 à 18h00
Mairie de Villeneuve-les-Maguelone	Lundi, mardi, jeudi et vendredi mercredi	8h30 à 12h00 14h00 à 17h30 8h30 à 12h00 14h00 à 19h15

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre après les avoir visées, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Mairie de Villeneuve-les-Maguelone  
M. Thierry LEFEBVRE, commissaire enquêteur « Le Parc Monteillet »  
Place Porte Saint-Laurent  
34750 Villeneuve-les-Maguelone

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Villeneuve-les-Maguelone les :

- mardi 30 août 2016 de 14h30 à 17h30
- lundi 12 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 septembre 2016 de 14h30 à 17h30

L'avis au public d'ouverture d'enquête publique sera publié sur le site Internet des services de l'État [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) et de la mairie de Villeneuve-les-Maguelone [www.villeneuvelesmaguelone.fr](http://www.villeneuvelesmaguelone.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

En outre le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public à la Préfecture de l'Hérault - Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et à la mairie de Villeneuve-les-Maguelone.

Ils seront également publiés sur le site Internet des services de l'État [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site de la mairie de Villeneuve-les-Maguelone [www.villeneuvelesmaguelone.fr](http://www.villeneuvelesmaguelone.fr)

A l'issue de l'enquête, il appartiendra :

- à la commune de Villeneuve-les-Maguelone de se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet,
- à Montpellier Méditerranée Métropole de se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-les-Maguelone dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.